



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2010

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale adjointe atteste que plus de 20 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Demande à la CPTAQ – étangs d'épuration & dépôt à neige
- b. Demande à la CPTAQ – sablière chemin Bourret
- c. Demande à la CPTAQ – sablière et servitude rang Gaspé
- d. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre et plan d'action
- e. PIIA Patrimoine - 109 & 111, rue Principale
- f. PIIA Patrimoine – 99, rue Principale
- g. PIIA affichage – 94, rue Principale
- h. PIIA route 273 – 399, route 273
- i. PIIA zone industrielle – 45, rue du Parc
- j. Adoption du projet de règlement 628-2010
- k. Adoption du 1^{er} projet de règlement 629-2010
- l. Adoption du 1^{er} projet de règlement 630-2010
- m. Adoption du 1^{er} projet de règlement 631-2010
- n. Adoption du projet de règlement 632-2010
- o. Adoption du projet de règlement 633-2010
- p. Avis de motion – règlement numéro 634 ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la de la piste de motocross Terre-Rouge
- q. Inscription au congrès de la COMBEQ
- r. Formation de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU)

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Nomination d'un représentant de St-Apollinaire pour la saison de soccer 2010
- b. Engagement de la firme d'architecte pour l'étude d'avant-projet du centre sportif



9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat de conteneurs bleus 6 verges
b. Achat de poteaux de bois pour lumières de rues
c. Achat de luminaires de rues

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Soutien financier – Concours de musique du Canada
b. Subvention aux scouts du 127^e groupe Agapogil
c. Subvention Escadron 544 de Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Publicité dans le dépliant du Camping Domaine de la Chute
b. Quittance – immeuble 200, rue Industrielle
c. Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec
d. Coalition Train rapide

13. AGENDA POLITIQUE

- a. .

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14551-03-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14552-03-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale adjointe soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Février

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	2 101.19 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 807.26 \$
Membres du conseil et cadres	28 742.73 \$
Employés voirie et bureau	47 164.88 \$
Service de sécurité incendie	6 023.55 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 060.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 431.36 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2010 :	90 422.52 \$

Comptes payés - Février

Fondation Philippe Boucher	Cocktail d'înatore	200.00 \$
La Croix Rouge	Renouvellement entente 2010	458.70 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
Benoît Côté	Ménage - salle communautaire	741.00 \$
Marcel Croteau	Ménage - hôtel de ville	587.50 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	4 952.92 \$
Télus	Téléphones	2 312.74 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseur - incendie	167.90 \$
Mikes (Télus)	Appareils Mike	138.61 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 517.33 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 825.58 \$
Coop fédérée	Propane et huile à chauffage	4 929.48 \$
Jessika Grenier	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 976.33 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 502.73 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	405.53 \$
Association de la relève agricole	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Petite caisse	Renflouement	185.40 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation 2010	9 650.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	690.60 \$
Fonds des registres	Renouvel. commissaire à l'assermentation	26.00 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Tania Bergeron	Remboursement dépôt de salle	5.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - février	660.46 \$
C.A.R.R.A.	Cotisation mensuelle REER des élus	1 218.69 \$

Total des comptes payés pour le mois de février 2010 :	51 532.50 \$
---	---------------------



Comptes payés Service des Loisirs - Février

Guylaine Rossignol	Remboursement cours de danse	105.00 \$
Réjean Grenier	Professeur de karaté	2 694.50 \$
Judith St-Laurent	Professeur de yoga	500.00 \$
Pascal Bouffard	Professeur cours de tai-chi	1 000.00 \$
André Beurivage	Ballade en chevaux - Fête des neiges	500.00 \$
Dany Lamontagne	Avance de fonds bar - Fête des neiges	350.00 \$
Joanie Garneau	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Roxanne Genest-Côté	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Sébastien Daigle	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Josianne Labrecque	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Pascale Rousseau	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Joanie Croteau	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Léonie Bédard	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Laurence Jobidon	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Cathy Rousseau	Animation - Fête des neiges	50.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de février 2010 :		5 599.50 \$

Comptes à Payer - Février

Acklands Grainger	Équipement garage	91.69 \$
Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique	50.79 \$
AquaZach inc.	Pièces pour pompe doseuse	227.32 \$
Association québécoise d'urbanisme	Adhésion 2010 pour 8 personnes	417.64 \$
Ateliers Bulles	Atelier sur la fabrication de savon	451.50 \$
Bergeron Larochelle, notaires	Cession François Bolduc	547.06 \$
Bergor	Pièces pour balai	719.29 \$
Yvon Boucher	2e versement - achat de terrain	19 762.56 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Équipement garage	109.08 \$
BuroPlus	Papeterie	763.69 \$
C.N.	Frais de signaleurs	7 865.13 \$
Carquest	Entretien de véhicules et pièces	1 062.91 \$
Madeleine Cayer	Remb. achat d'un livre pour biblio.	30.00 \$
Cégep Beauce-Appalaches	Inscription cours Sécurité incendie ONU	1 523.81 \$
CGER	Location camion ordures - janvier	6 769.11 \$
Certified	Absorbant pour réservoir incendie	578.99 \$
Coair	Maintenance garage	228.41 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	11.99 \$
Construction C.J. Picard	Travaux de rénovation du 11, Industrielle	52 467.38 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Par-dessus en caoutchouc	56.38 \$
Envir'eau puits	Honoraires - mise à jour des 4 puits	790.13 \$
Équipement de sécurité du Québec	Couvre-chaussure	40.24 \$
Exova	Analyses d'eau	805.93 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne inc.	3e versement - déneigement	3 647.75 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	54.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Articles pour trousse de secours	59.65 \$
Jacques Fortier Ornamental enr.	Réparation de la débroussailleuse	597.50 \$
Impressions JKL	Estampe	128.51 \$
ITT W & WW	Réparer pompe d'égout	2 075.40 \$
Jacques Caron St-Jean Port-Joli	Produits d'entretien	411.49 \$
Louise Jobidon	Heure du conte	365.00 \$
L'Avis bio	Abonnement revue - biblio.	53.62 \$
LCS	Inspection, nettoyage et débouchage	1 318.10 \$
L. Delisle inc.	Heures de camion, sable et déneigement	29 627.65 \$



Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Marché Veilleux	Achats divers pour réunions	24.81 \$
Messageries Dynamiques	Abonnement journal du Québec	250.63 \$
CPTAQ	Dépôt à neige et agrandissement station	259.00 \$
Monsieur Party.com	Jeux gonflables	711.11 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	63.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part régime de retraite des élus	82 182.23 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	4 875.62 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide feu rue Industrielle (Cuisi-Concept)	336.33 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet	70.00 \$
Normand Côté, électricien	Inspection du système électrique Entraide	111.81 \$
Denise Olivier	Frais de déplacement	22.36 \$
Paysagiste 2000 inc.	3e versement déneigement	39 957.69 \$
Peinture Extra inc.	Peinture pour balai mécanique	126.46 \$
Boulevard du livre enr.	Achat de livres pour biblio.	290.00 \$
Performance C2	Cours Mise en forme	28 088.94 \$
Pitney Works	Frais pour changement de tarifs	445.86 \$
Pitney Bowes	Frais compteurs	678.03 \$
Placide Martineau inc.	Rénovations Place Francoeur	321.44 \$
Plania	Consultation urbanistique et modification zonage	1 964.03 \$
Poly-Énergie	Entretien du réseau d'éclairage public	803.67 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces réservoir d'eau	180.22 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Chlore	756.26 \$
PG Govern	Comptes de taxes et enveloppes	479.04 \$
Publicité Impact réac inc.	Porte-documents	837.68 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Peinture, pièces et accessoires	2 892.06 \$
Réal Huot inc.	Pièces - bris d'eau	588.92 \$
Receveur général du Canada	Renouvellement licences radio	639.00 \$
Remb. d'autos Chaudières-Appalaches	Réparation de pare-brise	67.73 \$
Rénovation Bricolage	Abonnement revue - bibliothèque	31.50 \$
Réseau Biblio	Tarifcation annuelle	19 200.33 \$
RND	Abonnement revue - bibliothèque	60.00 \$
Robert Boileau	Pièces de surfacage	107.23 \$
Rénovation Lamontagne	Travaux de rénovations du 94, Principale	38 941.87 \$
SADC Lotbinière	Location kiosque - Rendez-vous emploi Lotb.	275.00 \$
Johanne Savard	Rotation de février et papeterie	221.83 \$
Services technologiques A.C. inc.	Modification programmation et support technique	1 128.65 \$
Services Frimas inc.	Maintenance climatisation/chauffage	258.48 \$
Services JAG	Inspection véhicule lourd	129.81 \$
SPME	Masque	6.21 \$
SNC-Lavalin	Puits Bois-Joly et assistance technique	1 836.90 \$
Société patrimoine et histoires	Les Annales de Lotbinière	30.00 \$
SOS Technologies	Remplissage	68.68 \$
Studio Unis de Lotbinière	Remb. modification règlement	100.00 \$
Télé-Alarme T.S.	Raccordement annuel	356.54 \$
Trafic Contrôle	Réparer éclairage extérieur	213.00 \$
Médias Transcontinental	Publicité dans Publi-sac (A.R.L.L.)	673.03 \$
Tremblay, Bois, Mignault	Cour municipale	1 134.39 \$
Turcotte 1989 inc.	Démonter et remonter moteur réservoir d'eau	4 672.95 \$
Unicoop	Couteaux	148.74 \$
Veolia	Nettoyer conduite	880.30 \$
Vita	Abonnement revue - bibliothèque	20.00 \$
Westburne	Pièces réservoir d'eau	506.72 \$
Wolseley	Pièces et accessoires	281.61 \$
Wurth	Pièces et accessoires	290.97 \$
Xérox	Papier, agrafes et copies tirées	169.20 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2010 :		373 501.73 \$



14553-03-2010
point no 7a

DEMANDE À LA CPTAQ – ÉTANGS D'ÉPURATION ET DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la mise à norme de sa station d'épuration sur la rue Laurier et doit aménager un dépôt à neige usée en conformité avec les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 3 584 440 d'une superficie de 9.7 hectares, adjacent à la station de traitement des eaux usées existante;

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'égouts et à la disposition des neiges usées sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité dépose une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour utiliser le lot 3 584 440 du cadastre du Québec à des fins autres que l'agriculture, soit pour aménager un dépôt à neige et procéder à l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées existante.

Adopté à l'unanimité

14554-03-2010
point no 7b

DEMANDE À LA CPTAQ – SABLIERE CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE le lot 3384055 possède une superficie de 12,3 hectares, situé dans la zone 12 A, en bordure du chemin Bourret;

ATTENDU QUE le requérant désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le renouvellement de l'autorisation pour prélever du sable sur une partie de cette propriété, pour un usage commercial;

ATTENDU QUE la précédente décision de la CPTAQ numéro 336214, émise le 25 juin 2004, autorisait l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière, pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme considérant qu'il y a droits acquis pour cet usage et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14555-03-2010
point no 7c

DEMANDE À LA CPTAQ – SABLIERE ET SERVITUDE RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 4511983 et 4511984 d'une superficie de 59,59 hectares, situés dans la zone 25-A, dans le rang Gaspé :

ATTENDU QUE suite à la négociation de l'article 59 volet 1, le requérant a eu la possibilité de lotir de nouveaux terrains à vocation résidentielle en bordure du rang Gaspé;



ATTENDU QUE pour s'assurer d'un bon drainage de ces nouveaux lots, le requérant a procédé à des travaux d'aménagement d'un réseau privé d'égout pluvial qui s'étend jusqu'au cours d'eau à proximité, situé dans la zone agricole;

ATTENDU QU'il y a lieu d'enregistrer une servitude de drainage entre le requérant et les propriétaires des nouveaux lots et qu'une partie de cette servitude serait située sur les lots non autorisés pour des activités non agricoles

ATTENDU QUE le requérant désire exploiter deux buttes de sable, situées sur le lot 4511983, pour des travaux à des fins agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire obtenir de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'enregistrer une servitude pour le réseau d'égout pluvial privé et aussi pour prélever du sable sur une partie de cette propriété, pour un usage agricole;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande sont situés dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14556-03-2010
point no 7d

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET PLAN D'ACTION

ATTENDU QUE dans son plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec a mis en place le programme « Climat municipalités » qui offre un soutien financier aux organismes municipaux qui veulent réaliser un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre et préparer un plan d'action visant leur réduction;

ATTENDU QUE le la Municipalité désire procéder à un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et participer aux efforts du Québec et d'ailleurs dans le monde pour lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE 90 % des frais sont admissibles au programme « Climat municipalités »;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 2.1 de l'article 938 du code municipal, il est loisible à une municipalité de conclure un contrat de service avec un organisme à but non lucratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme « Enviro-accès » pour la préparation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et la réalisation d'un plan d'action visant leur réduction telle que décrite plus spécifiquement dans l'offre de services professionnels déposée le 13 janvier 2010.

Le montant estimé pour ce travail est un maximum de 55 560 \$ incluant les temps des employés affectés à ce travail.

Adopté à l'unanimité



14557-03-2010
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 109 & 111, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2010-031 pour le 109-111, rue Principale, afin d'agrandir la superficie de l'immeuble et rénover la façade;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relatif à la demande numéro 2010-031.

Adopté à l'unanimité

M. Bernard Ouellet s'abstient de vote pour cette résolution.

14558-03-2010
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 99, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2010-032 pour le 99, rue Principale, afin de refaire le recouvrement de la toiture;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relatif à la demande numéro 2010-032.

Adopté à l'unanimité

14559-03-2010
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – 94, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2010-036 pour le 94, rue Principale afin d'installer une enseigne murale à l'entrée ouest;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le certificat d'autorisation relatif à la demande numéro 2010-036.

Adopté à l'unanimité



14560-03-2010
point no 7h

PIIA ROUTE 273 - 399, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2010-026 pour le 399, Route 273, afin d'agrandir le bâtiment principal et refaire le revêtement extérieur;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relatif à la demande numéro 2010-026 conditionnellement à ce que les aires d'entreposage extérieur soient conformes à la réglementation d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

14561-03-2010
point no 7i

PIIA ZONE INDUSTRIELLE – 45, RUE DU PARC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis n° 2009-293 pour construire un nouvel immeuble industriel au 45, rue du Parc;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone 192I où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relative à la demande numéro 2009-293.

Adopté à l'unanimité

14562-03-2010
point no 7j

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 628-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a modifié, par le Règlement numéro 211-2009, son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son Plan d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 628-2010 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 589-2007) afin d'intégrer les dispositions découlant du RCI 211-2009 et du règlement numéro 212-2009 de la MRC de Lotbinière relativement aux affectations dans la zone agricole protégée, ainsi qu'à la nouvelle limite du périmètre urbain.



Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que ce projet de règlement 628-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14563-03-2010
point no 7k

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 629-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement numéro 212-2009 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage dans le délai prescrit par la loi, afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement 629-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009, ainsi que le règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière;

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

Que ce projet de règlement 629-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14564-03-2010
point no 7l

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 630-2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage en vigueur depuis le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le premier projet règlement numéro 630-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de mettre à jour certaines normes relatives aux garages détachés, aux piscines, aux abris d'hiver, aux conteneurs à déchets et à matières recyclables, aux stationnements et aux enseignes murales.

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que ce projet de règlement 630-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité



14565-03-2010
point no 7m

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 631-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de lotissement dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire encadrer davantage les lots partiellement enclavés, en particulier dans le milieu rural;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le premier projet règlement numéro 631-2010 règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 591-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 et du règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière et d'ajouter des dispositions relatives aux dimensions des terrains partiellement enclavés;

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

Que ce projet de règlement 631-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14566-03-2010
point no 7n

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 632-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier ses règlements d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire modifier la définition de centre commercial et ajouter une définition de centre d'affaires pour la gestion des enseignes murales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le premier projet règlement numéro 632-2010 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009, du règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière, de modifier la définition de centre commercial et d'ajouter une définition de centre d'affaires.

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

Que ce projet de règlement 632-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité



14567-03-2010
point no 7o

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 633-2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

ATTENDU QUE les références aux numéros d'annexes ont été inversées dans le texte réglementaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet règlement numéro 633-2010 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 afin de corriger les références aux annexes dans le texte réglementaire;

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

Que ce projet de règlement 633-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14568-03-2010
point no 7p

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 634-2010

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 634-2010 ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge.

14569-03-2010
point no 7q

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec se tiendra du 22 au 24 avril prochain à La Malbaie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et son adjointe, Nathalie Breton, à ce congrès, pour un montant de 1080 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

14570-03-2010
point no 7r

FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

ATTENDU QUE l'Association québécoise d'urbanisme tient deux journées de formation les 16 et 17 avril 2010 à Blainville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à cette formation en aménagement du territoire au coût de 152.38 \$ taxes incluses.



Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

14571-03-2010
point no 8a

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE SAINT-APOLLINAIRE POUR LA SAISON DE SOCCER 2010

ATTENDU QUE la ligue de soccer Lotbinière est en restructuration afin de former un organisme à but non lucratif légalement constitué;

ATTENDU QU'afin de prendre part aux décisions, le conseil municipal doit nommer un comité qui les représentera aux rencontres de formation de cette nouvelle entité;

ATTENDU QU'il n'y a pas de comité soccer de constitué à St-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer le directeur du service des loisirs et de la culture, M. Dany Lamontagne, comme représentant de la municipalité de Saint-Apollinaire pour la saison 2010.

Adopté à l'unanimité

14572-03-2010
point no 8b

ENGAGEMENT DE LA FIRME D'ARCHITECTES POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU CENTRE SPORTIF

ATTENDU QUE les plans actuels du futur centre sportif et culturel doivent être retravaillés;

ATTENDU QUE le mandat consiste en :

ÉTUDE D'AVANT-PROJET

- rencontre pour déterminer les besoins;
- analyse de programmation et proposition d'ajustements;
- vues en plans du bâtiment et l'aménagement sommaire de toutes les aires de surfaces;
- élévations sommaires des façades à l'échelle;
- croquis en perspective de l'extérieur du bâtiment;
- estimation budgétaire par méthode de surface de construction;
- analyse sommaire du code de construction.

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues, soit :

- Les Architectes Fontaine & Gauthier : 9000 \$
- Bisson et Associés : 9600 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Architectes Fontaine & Gauthier au montant de 9000 \$ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14573-03-2010
point no 10a

ACHAT DE CONTENEURS BLEUS 6 VERGES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de 3 conteneurs bleus 6 verges cubes pour la récupération;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues :



- Soudure J.M. Chantal inc. au coût de 905 \$ chaque, livrés
- Matrec, au coût de 1290 \$ chaque, en plus de la livraison de 75 \$
- Gaudreault, au coût de 1235 \$ chaque, en plus de la livraison de 75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 3 conteneurs bleus 6 verges auprès du plus bas soumissionnaire, Soudure J.M. Chantal inc., au coût de 905 \$ par conteneur, pour un total de 2715 \$ plus taxes. Les conteneurs seront livrés au garage municipal.

Adopté à l'unanimité

14574-03-2010
point no 10b

ACHAT DE POTEAUX DE BOIS POUR LUMIÈRES DE RUE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et reçues pour l'achat et l'installation de 4 poteaux de bois de 10 m, pour lumière de rue;

- Litel inc. au coût de 3 000 \$
- Poly-Énergie au coût de 3 000 \$ également;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des poteaux de bois auprès de Poly-Énergie, au coût de 3000 \$ plus taxes, considérant que cette entreprise effectue déjà la réparation de nos luminaires de rue.

Adopté à l'unanimité

14575-03-2010
point no 10c

ACHAT DE LUMINAIRES DE RUES

ATTENDU QU'il est essentiel d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat de 10 luminaires, dont 4 avec 40 mètres de fil chacun, auprès de la compagnie Poly-Énergie, pour un montant de 10 819.09 \$ plus taxe. Le prix comprend la fourniture, la livraison et l'installation par Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité

14576-03-2010
point no 11a

SOUTIEN FINANCIER – CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA

ATTENDU QUE le concours de musique du Canada organise chaque année une compétition qui regroupe les meilleurs musiciens et musiciennes de notre région à se dépasser en se mesurant à d'autres solistes du même âge;

ATTENDU QUE Laurence Jobidon, citoyenne de Saint-Apollinaire fait partie des lauréates de ce concours pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une contribution financière de 50 \$ à cette jeune fille qui constitue la relève musicale, indispensable à la continuité de l'excellence de la musique classique dans notre région.

Adopté à l'unanimité



14577-03-2010
point no 11b

SUBVENTION AUX SCOUTS DU 127^E GROUPE AGAPOGIL

ATTENDU QUE le 127^e Groupe Agapogil nous a fait parvenir une demande écrite afin d'obtenir de la Municipalité un soutien financier pour mener à bien leur mission d'éducation sociale;

ATTENDU QUE parmi les jeunes, 2 sont résidents de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 100 \$ pour les 2 enfants de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14578-03-2010
point no 11c

SUBVENTION AUX ESCADRONS 544 LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE 6 jeunes de Saint-Apollinaire font partie de l'Escadron 544 Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 300 \$ à l'Escadron 544 Lotbinière pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

14579-03-2010
point no 12a

PUBLICITÉ DANS LE DÉPLIANT DU CAMPING DOMAINE DE LA CHUTE

ATTENDU QU'à chaque année, le camping Domaine de la Chute crée un cahier publicitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acheter une demi-page de publicité dans le cahier du camping Domaine de la Chute, pour un coût de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

14580-03-2010
point no 12b

QUITTANCE – IMMEUBLE DU 200, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le 16 décembre 1993, la Corporation municipale de Saint-Apollinaire a vendu le lot 43-3, du cadastre de Saint-Apollinaire à Déco-Rampe inc.;

ATTENDU QU'en référence au contrat de vente no 185371, un solde de huit mille dollars (8000 \$) devait être payable en entier dans un délai d'un an suivant la date de signature du contrat, le tout sans intérêt;

ATTENDU QUE cette somme de 8000 \$ a été payée par Déco-Rampe inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser madame Ginette Moreau, mairesse et madame Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à signer l'acte de quittance sous seing privé préparé par Me Louis-Philippe Baillargeon, notaire relative à l'immeuble du 200, rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité

14581-03-2010
point no 12c

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le congrès 2010 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra à Québec les 19, 20 et 21 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Martine Couture, directrice générale à ce congrès pour un montant de 450 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

14582-03-2010
point no 12d

COALITION TRAIN RAPIDE

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent est une région importante, en termes de poids économique, comprenant des secteurs exportables (basiques);

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent s'insère dans un axe économique nord-sud important et que le développement du Québec doit permettre d'intégrer une stratégie complémentaire de développement économique sur cet axe à la stratégie historique est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide fait présentement l'objet d'une étude financée par des fonds publics provenant des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les fonds publics disponibles pour la réalisation de cette étude doivent être utilisés dans le meilleur intérêt des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les études de coûts associés à ce projet puissent couvrir toutes les options possibles et envisageables;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit s'effectuer dans le meilleur intérêt de la population qui devra repenser les moyens de transport, et plus particulièrement celui du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'un train rapide est important pour le développement économique du Québec dans son ensemble et principalement dans le corridor où il circulera;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide aura une incidence directe sur la réduction des gaz à effet de serre et un impact positif pour réduire la congestion des véhicules sur les autoroutes situées entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le train rapide entre Québec et Montréal peut transiter sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, soit sur la rive nord ou sur la rive sud;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude doivent permettre à un comité de faire les meilleures recommandations possible afin d'assurer une décision éclairée et objective quant au tracé final qui sera utilisé pour le meilleur intérêt du développement économique et durable du Québec et du Canada;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'appuyer le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor, sans toutefois se positionner sur une technologie en particulier;

de faire toutes les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales, tant au gouvernement du Canada qu'au gouvernement du Québec, pour exiger que les études actuelles ou futures dans ce dossier tiennent compte de tous les scénarios possibles de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, soit un trajet sur la rive nord et un trajet sur la rive sud.

d'adhérer à titre de membre à la Coalition Train Rapide : Objectif Rive Sud et de déléguer la mairesse, Ginette Moreau, pour représenter la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14583-03-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} mars 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14584-03-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} mars 2010, à 20h47.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Cathy Bergeron
Directrice générale adjointe

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 12 avril